



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavalier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsa.org

Site : www.sections.se-unsa.org/76

Déclaration du SE-Unsa
à la CAPD du 14 septembre 2018

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous souhaitons la bienvenue à Mr Frezet qui succède à Mr Vandoolaeghe au bureau des affectations. Nous ne doutons pas qu'il prendra rapidement les commandes d'un service ô combien important pour nos collègues et dont la technicité requiert un haut niveau de compétences. Nous ne doutons pas non plus que nous pourrions dialoguer avec lui dans le respect de nos prérogatives respectives mais aussi avec le souci premier d'un véritable dialogue social.

Madame la Directrice Académique, il vous faut aujourd'hui écouter la colère qui monte dans notre profession. Les fermetures à la rentrée ont été très mal vécues, quelques ouvertures pourtant nécessaires n'ont pas été réalisées. Les enseignants sont mal payés, ils ne sont pas reconnus. Certains sont déjà en difficulté. La pression est forte. Le malaise est réel alors que les enseignants voudraient qu'on leur donne les moyens de mieux vivre leur métier et leur école.

La carrière des enseignants a été modifiée à la rentrée 2017, à la suite de la mise en place des mesures découlant de l'accord PPCR signé en 2015. Le bilan des opérations carrière 2017/18 a laissé beaucoup de collègues sur un constat amer. Si le PPCR permet globalement des avancées, sa mise en œuvre par le ministère a été pour le moins chaotique. L'année passée a été marquée par plusieurs dysfonctionnements : retard de publication des textes et par ricochet retard dans la tenue des CAP, précipitation pour organiser deux campagnes à la classe exceptionnelle, interprétations des directives nationales, longue attente avant de connaître les contingents hors-classe... L'année a été particulièrement éprouvante, en premier lieu pour les intéressés, concernés par un avancement, un reclassement, une promotion de grade...

La fin de l'année 2017/2018 avait été consacrée à l'avancement à la hors classe. Madame la Directrice Académique, pour nous ce dossier n'est pas clos. Les modalités d'accès à la hors-classe 2018 s'appuient sur votre appréciation basée sur des avis d'IEN et un nombre conséquent de collègues ne comprend pas qu'un dernier avis d'inspection élogieux ne donne droit qu'à un avis satisfaisant, au mieux. La juste récompense d'une longue carrière doit également et prioritairement trouver son aboutissement par l'accès à la hors-classe. C'est loin d'être le cas ! Or, c'était l'objectif initial du PPCR. Nous vous rappelons qu'une trentaine de collègues sont partis en retraite le 1^{er} septembre 2018 sans avoir eu accès à ce grade. C'est tout simplement inadmissible.

Concernant toujours les avis qui ont été formulés à leur encontre, de nombreux collègues sont très affectés, et le mot n'est pas trop fort, par ce manque de reconnaissance quant à leur travail et l'avis qui est porté sur leur carrière engendre de fortes inquiétudes. Tout ceci est très démobilisateur. Vous les invitez, Madame la Directrice Académique, à se rapprocher de leur IEN

pour avoir des explications. Le feront-ils ?

A ce jour nous ne disposons toujours pas du rang de classement de tous les collègues éligibles à la hors-classe. Or, n'est-ce pas un traitement inégal par rapport aux enseignants qui ont bénéficié d'un rendez-vous de carrière et qui vont connaître dans les jours qui viennent l'appréciation finale que vous avez émise ? La bienveillance n'est pas un concept qui ne s'applique qu'aux enseignants envers leurs élèves. Le ministère peut aussi en faire preuve dans le cadre de sa GRH. Le SE-UNSA demande non seulement que les appréciations données puissent être réévaluées pour les prochains accès mais aussi et surtout la tenue urgente d'un groupe de travail sur ce sujet.

Nous pouvons d'ailleurs apprécier les propos tenus par notre ministre dans une interview au Nouvel Obs en cette rentrée 2018, où il semble enfin se préoccuper de la carrière des personnels et de leurs conditions de travail:«les enseignants ont besoin d'être soutenus, reconnus et valorisés». Au menu donc: recrutement ciblé (postes à profil) à hauteur de 10 %, heures supplémentaires, une prime Rep+ conditionnée aux bons résultats des équipes pédagogiques, formation continue sur le temps de travail et la généralisation d'une « Gestion des ressources humaines de proximité », heures supplémentaires...

Pour le SE-Unsa, les idées de Jean-Michel Blanquer pour dynamiser la GRH des enseignants montrent une vision qui passe à côté des vraies préoccupations des collègues et de l'École. Quid du nombre d'élèves dans la majorité des classes et de la charge de travail toujours plus accrue des personnels ? Les enseignants ont pourtant beaucoup à dire sur leurs conditions de travail : bâti scolaire parfois vieillissant et inadapté, vétusté des salles de classe, manque d'équipement, risques psycho-sociaux accrus dûs aux difficultés rencontrées dans l'exercice du métier, fins de carrière difficiles, absence de réelle médecine de prévention... Ce n'est pas la fusion programmée des CHSCT et des CT (Commissions hygiène sécurité et conditions de travail et Comités techniques) qui permettra une meilleure prise en compte de difficultés rencontrées quotidiennement. Un ministre pourtant « pragmatique » devrait en avoir conscience. Pour le SE-Unsa, la confiance affichée a fait long feu et les conditions de la méfiance sont désormais réunies. Ce gouvernement est en passe de rater l'essentiel en éducation : l'adhésion des enseignants pourtant toujours prêts à se mobiliser pour la réussite de leurs élèves.

Enfin, nous voudrions dire un mot sur les évaluations : Le SE-Unsa n'est, par nature, pas opposé aux évaluations si elles ne tournent pas à la mise en concurrence des écoles et aux injonctions venues d'en haut pour (ce que nous pouvons légitimement craindre). Mais, en dehors du fait que celles-ci soient semble-t-il mal conçues, nous vous réitérons notre demande faite par courrier la semaine dernière de voir le temps dévolu à ce lourd protocole déduit des 108 heures. Les enseignants étant des professionnels, le SE-Unsa ne donnera pas de consigne de boycott de ces évaluations et laissera les équipes localement décider de l'usage qu'elles feront de ces évaluations.